



Bruxelles, le 23 septembre 2016
(OR. fr)

12387/16

Dossier interinstitutionnel:
2012/0236 (COD)

CODEC 1296
PECHE 328

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1342/2008 du Conseil établissant un plan à long terme pour les stocks de cabillaud et les pêcheries exploitant ces stocks (première lecture) - Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil

1. Le 12 septembre 2012, la Commission a transmis au Conseil la proposition visée en objet ¹, fondée sur l'article 43, paragraphe 2 du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 12 décembre 2012 ².
3. Le Parlement européen a adopté sa position en première lecture le 11 juin 2013 ³.
4. Lors d'une procédure écrite terminée le 27 juillet 2016, le Conseil est parvenu à un accord politique sur la position du Conseil en première lecture concernant le règlement susmentionné⁴.

¹ doc. 13745/12.

² JO C 44 du 15.2.2013, p. 125.

³ doc. 10685/13.

⁴ En conformité avec la lettre du 13 juillet 2016, adressée par le président de la commission de la pêche du Parlement européen au président du Coreper, le Parlement européen devrait, lors de sa deuxième lecture, approuver la position du Conseil en première lecture sans amendements.

5. Le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Conseil en première lecture figurant dans le document 11309/16 et l'exposé des motifs figurant dans le document 11309/16 ADD 1.
-